COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Date de convocation : 06/10/2023 Date d'affichage de la convocation : 06/10/2023 Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Etaient présents : Mr. LEMOINE Philippe

Mr CAURETTE Olivier, Mr ROLLOIS Michaël, Me MICHAUD Corinne, Mr MORIN Dominique, Mr SARAZIN Patrick, Mr BESNARD Michel, Me CHATEAUZEL Claire, Me LUNEL Alexia, Mr BOURBON Christian

Absents excusés: Mr KEITA Alexandre (pouvoir à Mr CAURETTE Olivier)

Absentes: Me LUCAS Hélène, Me BOUREAU Héloïse

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2023.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2023.

Prolongation des cours d'anglais sur l'ensemble des classes

Mr le maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de reconduire les cours d'anglais pour toutes les classes. Le coût s'élève à 3 420€ pour 76 heures, les jeudis après-midi. Mr CAURETTE s'interroge sur le cursus de la nouvelle enseignante qui aurait pu dispenser les cours d'anglais. Et il estime que cette charge devait être à l'Education Nationale. Mr le maire lui rappelle que cette demande a été faite par l'ancienne équipe pédagogique et que la directrice actuelle est toujours demandeuse.

Les membres du Conseil demande si la nouvelle enseignante a été sollicitée pour les cours d'anglais.

Mr ROLLOIS propose de mettre le sujet à l'ordre du jour lors du prochain Conseil d'école du 7 novembre.

Me LUNEL rappelle l'importance de l'apprentissage des langues.

Mr le maire rappelle que Me VASSEUR organise pendant sa période de formation des évènements destiné à faciliter l'apprentissage pour Halloween mais aussi pour Noël et son fils effectue des prestations de magie ainsi qu'un spectacle de fin d'année toujours en anglais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prolongation des cours d'anglais.

Prolongation des cours de musique

Mr le maire rappelle que la directrice de l'école a souhaité la prolongation des cours de musique sur les classes du cycle 2 et 3 à raison de 45 minutes par classe tous les 15 jours jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le coût s'élève à 720€ par classe soit 1 440€.

Mr le maire informe l'ensemble du Conseil que nous avons obtenu une réduction de 423,33€ suite aux heures non effectuées en 2022/2023.

Mr CAURETTE demande si une restitution sera faite des activités 2022.

Mr le maire lui suggère que la mairie demande à la Directrice lors du Conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prolongation des cours de musique.

<u>Délibération pour autoriser Mr le maire à demander une subvention complémentaire au Département pour l'éclairage du stade</u>

Mr le maire rappelle qu'une même délibération a déjà été rédigée pour la subvention de la DETR et du Département. Ensuite le Département a annoncé qu'ils ne financeraient pas. Pour ensuite, nous indiquer que l'on pouvait faire la demande de subvention car le règlement d'attribution a évolué cet été.

Mr le maire rappelle les montants :

Financement DETR2023: 3 476.40€ HT accordé

Financement CD95 (25%) : 2 447.00€ HT objet de la délibération

Soit un reste à charge pour la commune : 5 823€ TTC déjà prévue dans notre budget 2023

Mr CAURETTE demande si la mairie pourra récupérer les anciens éclairages.

Me LUNEL lui indique qu'il faudra pouvoir les stocker.

Mr ROLLOIS s'interroge de l'impact de cette demande sur le délai de réalisation des travaux. Philippe LEMOINE précise que normalement aucune incidence ne devrait influencer les travaux.

Mr le maire informe le Conseil que le dossier a bien été déposé mais qu'il manque la délibération pour que le dossier soit complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le maire à demander la subvention au Département et à signer l'ensemble des documents correspondants.

Délibération concernant le rapport d'activité d'assainissement de l'année 2022

Mr le maire rappelle que la présentation du RPQS est obligatoire et permet de juger de la qualité du traitement des eaux usées. En 2022, 201.78 m3 de boues liquides dont 14 tonnes de matières sèches ont été évacuées vers un site de compostage capable d'effectuer un traitement à la chaux pour détruire le virus. Pour 2023, nous avons de nouveau eu l'autorisation de faire un épandage sur la commune.

Mr le maire annonce l'ajout de 62 mètres de réseau pour l'extension rue du Clos de l'Isle réalisé en 2023.

Mr le maire précise que les travaux de réparation de la station ont été fait cet été mais que nous allons devoir faire de nouveaux devis pour remplacer les tôles qui sont déjà perforées, l'installateur ne veut pas prendre en charge le changement du bloc (environ 17 000€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Lors de ce chapitre concernant l'assainissement collectif nous sommes venus à invoquer la rencontre avec le syndicat SIAA qui va lancer une campagne auprès de tous les habitants en assainissement autonome afin de vérifier la conformité et le bon fonctionnement des installations en place.

Mr le maire rappelle qu'un contrôle sera fait chez les habitants et que ce contrôle sera effectué ensuite tous les 10 ans comme le précise les textes de loi. Si l'installation n'est pas conforme, les propriétaires auront un délai de 4 ans pour le mettre en conformité, ce délai sera réduit s'il y a un impact fort sur l'environnement.

Mr le maire rappelle que la compétence Assainissement sera transférée au niveau intercommunal en 2026. Afin de permettre le transfert de compétences, un poste a été créé au Département du 95 pour aider les collectivités.

Mr SARAZIN déclare vouloir participer aux réunions concernant les assainissements autonomes sur les hameaux. En lien pour une part avec les impacts sur l'eau du syndicat de Villers

Délibération afin d'autoriser le maire à lancer une commande auprès d'un architecte pour un avant- projet pour les locaux techniques de la commune

Mr le maire indique que la commune a ouvert une consultation auprès de plusieurs architectes (6), 4 ont répondu et sont venus en mairie expliquer leur devis.

Ils ont retenu des montants de travaux très différents les uns des autres ce qui ne permet pas une comparaison facile des offres. Ils ont presque tous une part fixe et une part dépendant du montant du marché de travaux.

La commission dédiée a choisi de vous demander de lancer une première étape d'avantprojet afin de déterminer un montant de travaux avec une précision d'environ 10%. Ce qui nous permettra de lancer des demandes de subventions et une seconde consultation des architectes.

Pour la commission il est préférable de retenir le cabinet d'Architecte et le bureau d'étude qui seraient retenus au final pour notre dossier.

Les montants de cette pré-étude sont compris entre 1 600 et 4 000€ nous envisageons de prendre celui qui nous a chiffré le travail pour 2 200€

Pour la commission, il est préférable de lancer dans un 1er temps, la phase d'avant-projet avec l'esquisse afin de présenter un projet à l'ABF et d'obtenir des validations et orientations pour la suite du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le maire à signer une commande auprès d'un architecte pour un avant- projet pour les locaux techniques de la commune

Avancement des travaux subventionnés par la DETR et le Parc

Mr le maire rappelle aux membres du Conseil que les travaux d'isolation de la tuyauterie de la chaudière sont terminés mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Mr MORIN indique que l'installation a été contrôlée mais pas l'isolation

Mr le maire déclare qu'il n'est pas satisfait des travaux, les lignes droites sont bien isolées mais pas les points singuliers (vannes, coudes,...), certaines zones du réseau ne sont pas isolées.

Mr MORIN doit appeler la responsable de la société pour faire le point et demander le rapport le contrôle conforme de l'isolation.

Réparation du plafond de la bibliothèque

Mr le maire indique à l'ensemble du Conseil qu'il nous reste à recevoir la subvention et que ces travaux sont totalement terminés

Travaux de la salle des fêtes DETR2023

Commande passée pour 21 679 € HT

Mr CAURETTE informe le Conseil qu'une journée d'intervention est prévue le mercredi 25 octobre pour l'installation de la sonorisation.

Mr MORIN annonce que le piano (gazinière de la cuisine) a été changé et que l'ancien a été vendu.

Mr SARAZIN indique qu'il avait souhaité acheter le piano et qu'il l'avait précisé lors d'un précédent conseil.

Les tables pliantes ainsi que les manges debout ont été réceptionnées.

Mr CAURETTE propose de réunir l'ensemble des associations pour revoir l'attribution des coffres de la salle des fêtes. Il propose également de revoir le stockage des décorations de Noël. Il indique que les coffres qui sont profonds ne sont jamais utilisés en entier.

Me LUNEL propose de créer de nouveaux emplacements

Mr CAURETTE propose de faire un plancher dans la continuité de la chaufferie

Mr le maire indique qu'il faut changer la porte donnant vers l'arrière de la scène pour le passage du chariot avec les petites tables

Mr MORIN La question se pose sur la pertinence de garder les anciens plateaux

Questions diverses

Me LUNEL informe le Conseil du prochain spectacle du PIVOT qui aura lieu le 24 novembre à 20h30 à la salle des fêtes, sur le thème du réchauffement climatique. Le PIVOT ne fera pas de flyer donc Me LUNEL propose de se charger de faire un boitage début novembre pour distribuer des affiches, dans la commune et aux alentours (Omerville, Genainville, Vétheuil, Villers en Arthies...).

Mr CAURETTE propose de faire imprimer les flyers via « Vista Print » car cela permettrait d'avoir un grand nombre de flyers pour un prix raisonnable.

Mr CAURETTE propose d'aider Me LUNEL sur ce projet de flyer

Me LUNEL rappelle aux membres du Conseil que leur présence est fortement souhaitée Mr CAURETTE souhaiterait faire le point sur la répartition des tâches lors de cet évènement y compris les achats, repas ...

Mr le maire demande quels sont les postes à pouvoir

Me LUNEL n'a pas les informations, elle reviendra vers les membres du Conseil

Mr SARAZIN demande si la mairie a reçu de nouvelles données de la pollution à l'atrazine du puits du bois.

Mr le maire répond que les taux sont toujours haut. Les filtres sont en place. Le syndicat de l'eau est en charge de la recherche de la cause de la pollution

Un projet est lancé par le SIAEP mais il avance très lentement car le syndicat sollicite des subventions de l'agence de l'eau et du département. Un bureau d'études ou un hydrogéologue vont être mandaté prochainement et les financeurs souhaitent que la méthode de recherche soit déterminée par l'hydrogéologue.

Autre point à ne pas confondre, une étude est aussi en cours afin de préserver la ressource en eau pour le futur, un étudiant avec la collaboration de la fondation étudie la mise en place d'une obligation réelle environnementale (ORE).

Mr SARAZIN précise que des bidons d'atrazine ont été enterrés, quand le projet agricole est passé en agriculture biologique, dans une décharge sur un terrain en friche non loin du puits de la Comté.

Les conseillers trouvent que la mairie n'agit pas assez vite.

Mr le maire indique que la mairie s'occupe de ce sujet mais que nous n'avons plus la compétence sur l'eau qui a été transmise au syndicat et qu'effectivement le syndicat n'avance pas très vite. Nous relançons avec Hélène lors de chaque réunion du syndicat.

Mr ROLLOIS demande où en sont les travaux du syndicat SMBVA pour la gestion des eaux de ruissellement et les inondations.

Mr CAURETTE indique que la compétence ruissellement est transférée à la CCVVS.

Me CHATEAUZEL et Mr SARAZIN membres de ce syndicat, indiquent que les travaux prévus dans le programme de l'agence de l'eau ne sont toujours pas lancés Il conviendrait que le maire appelle le Président du Syndicat pour faire appuyer les demandes des délégués.

Mr SARAZIN demande où en est la restauration du Christ

Mr le maire lui indique qu'il convient d'attendre la subvention du PNR, fin novembre. Nous avons délibéré pour cette demande lors du conseil de septembre. Les travaux pourront commencer fin d'année 2023, début 2024. Et que le christ sera de nouveau présent en début d'année 2024.

Mr SARAZIN demande si la haie qui se trouve Rue de la Gendarmerie pouvait être taillée car elle déborde sur la voie publique et rend la route dangereuse pour les camions et véhicules agricoles.

Mr le maire indique que ce sont des arbres et arbuste chez un particulier qui ne vient jamais sur la commune.

Mr CAURETTE précise qu'il faudrait que la commission « Route et Trottoirs » relance les communications aux habitants

Mr le maire envisager également des mises en demeure d'effectuer les coupes en limite de leurs propriétés pour ceux qui ne réalisent pas les travaux.

Mr le maire lit à l'ensemble du Conseil le courrier reçu de l'association « Le club de l'amitié » qui remercie la mairie pour la subvention 2023

Mr ROLLOIS demande l'aide des membres du Conseil pour faire les paquets cadeaux.

Mr le maire propose de faire une réunion pour la préparation du téléthon, la date du 6 novembre à 19h a été retenue.

Les membres du Conseil s'interrogent de nouveau sur le problème des dépôts près de la salle des fêtes, sur la possibilité de mettre des caméras ou un panneau signalant une surveillance.

Car il est déposé des déchets qui sont normalement destinés à la déchèterie Chacun dispose de poubelle à son domicile et d'un accès à la déchèterie

Mr ROLLOIS indique qu'une carcasse de voiture est de nouveau présente en haut de la cote de St Leu

Mr LUNEL propose de mettre une caméra provisoire

Mr le maire rappelle que la gendarmerie intervient à chaque fois que la mairie signale ce problème.

Séance levée à 22h30

Prochain conseil le 16 novembre à 20h00

on of the DE Charles